

Résumé de communication biennale UNAFORIS

Didier Benoît Christophe Zander

"Peuple authentiquement élu les tsiganes ne portent la responsabilité d'aucun évènement ni d'aucune institution. ils ont triomphé de la terre par leur souci de n'y rien fonder"

(Emile Cioran, les syllogismes du désespoir).

Le regard d'Emile Cioran sur les Roms de sa Roumanie natale peut laisser perplexe. Il traduit en quelques mots le rapport ambigu que les institutions ont établi depuis longtemps avec des populations marginalisées, pour lesquelles les institutions au sens commun du terme restent d'accès et d'appréhension difficile. Election ou malédiction, la frontière semble tenue pour certains peuples.

Le terme générique de Roms regroupe des populations diverses réparties sur tout le territoire européen et même au delà, que rapprochent une origine supposée commune, des modes de vie et des éléments de culture. On y rattache généralement, à l'instar du Conseil de l'Europe, des populations aux modes de vie approchant tels les vanniers de la vallée rhénane ou les travailleurs des îles britanniques.

L'ouverture des frontières de l'Est de l'Europe dès la chute du rideau de fer et l'intégration progressive des anciens pays du bloc de l'Est à des espaces politiques européen aura amené les travailleurs sociaux français à rencontrer une population Rrom diversifiée : aux "éternels étrangers de l'intérieur" pour reprendre l'expression de Christophe Robert que constituait la population des gens du voyage s'ajoute- non sans difficulté dans la comparaison- les Rroms originaires des balkans, de Roumanie, de Bulgarie ou d'ex URSS. La confrontation à ces individus et familles n'aura pas manqué d'interroger les références d'intervention des pouvoirs publics : répertoire sécuritaire ou social, application inopérante des modèles "gens du voyage" aux populations Rroms de l'Est, rapport aux institutions des populations accompagnées...

Parallèlement, la production des normes par les institutions nationales et européennes aura été de contradictions en hésitations entre les approches du conseil de l'Europe, de l'Union Européenne, de l'Etat ou des collectivités locales. Le répertoire des interventions auprès des populations Rroms ne manque par ailleurs pas d'interroger sur des modèles n'ayant officiellement pas cours en France, telles les approches communautaires. Internationalisation par défaut des références et révélateurs de conflits de modèles, le travail auprès des populations Rroms renvoie inmanquablement à des débats plus larges sur les logiques d'intervention et de traitement des problématiques sociales contemporaines, sur la place des références européennes et sur la traduction possible entre les institutions des projets sociaux.

Enfin la question Rroms pose de façon très sensible la question de la "concurrence des normes" entre échelons divers de l'Européen au local. Cette communication s'appuie à la fois sur des expériences professionnelle auprès de familles Rroms migrantes et des rencontres régulières avec des professionnels et des institutions nationales et européennes concourant à la prise en charge ou à la promotion des droits des Rroms. Elle ne prétend ni à l'exhaustivité ni à une objectivité complète dans le propos, mais plutôt à un tour d'horizon des termes du débat. le propos restera ici très général et esquissera quelques pistes de travail que l'échange en atelier permettra d'affiner ou de développer. Notre propos, nous le redisons donc n'est pas qui ait une vocation ou une prétention scientifique

étendue. Nous avons avant tout ici le désir et le souci de partager un certain nombre de réflexions, de partager un certain nombre d'expériences et de les soumettre en toute simplicité à la discussion et au débat, pluralité des références pour le "travail social sans frontière" qui retient l'attention de ce congrès, voilà ce qui nous semble sonner comme une invitation à penser la question de cette population si particulière, les éternels oubliés de l'histoire, les éternels étrangers de l'intérieur de l'Europe

Une population plurielle, une présence reconfigurée

Parler de la population rrom ne manque pas de faire naître en nous des représentations nombreuses. Celles-ci vont de représentations folkloriques, des représentations liées par exemple à la musique, aux activités professionnelles, aux danses, à l'apparence, des représentations liées au mode de vie avec l'image de la caravane qui semble en France du moins en constituer l'image la plus classique ou encore des peurs, des craintes, des représentations négatives qui renvoient à l'image du voleur de poule, du jeteur de sort, bref le rrom comme image de l'étranger ou du différent pouvant représentant un danger pour l'ordre publique. Ces représentations nourries au fil du temps et au fil parfois de l'utilisation politique qui a été faite de cette population, gagnent à être interrogées et dépassées rapidement, au début de ce propos qui entend interroger la manière dont les populations rrom de par leur présence reconfigurée en France et en Europe sont venues bousculer parfois et en certains lieux notre manière de faire du travail social.

Rrom, manouche, gens du voyage, sinti, autant de termes qui renvoient à des populations anthropologiquement proches dont les origines se situeraient en Inde, parlant une langue indo-européenne, le romani, avec des variations locales. Ces populations seraient arrivées progressivement par vagues de déplacements et mouvements successifs, d'abord en Europe centrale où on compte toujours dans un certain nombre de pays une forte population rrom, comme la Roumanie qui compte plus de 20 % de sa population rattachée à ce groupe social et qui progressivement s'est étendue vers l'Europe occidentale mais également une partie de l'Afrique du Nord.

le terme de Rrom a été généralisé à partir de 1971, date généralement retenue du fait de la tenue d'un congrès Rrom international qui opta pour ce terme générique et pour des signes nationaux. ce congrès marquait la première affirmation de l'identité rrom et le souci d'unité et de reconnaissance, en écho avec le samudaripein, le massacre des Rroms d'Europe par la terreur nazie. Les institutions internationales à commencer par le Conseil de l'Europe ont retenu ce terme comme générique pour désigner ces peuples

Cette population lorsque l'on parle de rroms renvoie pour la France contemporaine à deux populations principalement.

Tout d'abord la population des gens du voyage, appellation strictement "gadje" (non rrom) et regroupant plusieurs groupes distincts (manouches, gitans...) Ces personnes sont françaises pour la plupart, présentes en France depuis le moyen âge et leur mode de vie reste encore largement nomade avec des mouvements relativement réguliers, des tracés de parcours bien connus. L'appellation même de gens du voyage y fait référence et Thibaut Marmont faisait remarquer très justement que l'appellation ne souffre guère le singulier, signe fort que cette approche nie l'individuation et les droits depuis de nombreux siècles. Leur nombre est estimé à environ 500 000 individus, constituant moins de 1% de la population française.

la seconde catégorie est celle des rrom migrants venus d'Europe de l'Est, population arrivée à partir des années 90 profitant de la chute ou de la porosité progressive du rideau de fer pour rejoindre des cieux qu'il espéraient plus cléments à l'ouest. Quelques dizaines de milliers de personnes constituent cette seconde catégorie en France, avec une variété de nationalités importante et des modes de vie sédentaires.

Cette population plurielle que sont les Rroms voit donc sa présence en Europe occidentale reconfigurée à partir de la chute du mur et du rideau de fer et voit cohabiter deux populations anthropologiquement, culturellement oserais-je dire ethniquement proches, mais au mode de vie et à l'inscription dans le paysage social et le tissu institutionnel tout à fait différente.

Bien des difficultés d'ailleurs, peuvent naître de cette confusion entre les gens du voyage français, inscrits dans les institutions et aux modes de vie plus souvent nomades et les rroms migrants d'Europe de l'Est, la plupart sédentarisés ne vivant dans des caravanes ou des abris de fortune que par contrainte ou par précarité, de nationalité étrangère et parfois ressortissant de pays hors union européenne tel l'ex Yougoslavie, la Moldavie, la Russie voire l'Albanie.

Cette population et cette reconfiguration de sa présence semble avoir interrogé l'action publique depuis quelques années. Bien sûr la "question gitane" a toujours été présente dans les politiques internes de la France et le carnet de voyage condamné en 2009 par la cour européenne des droits de l'Homme, héritier du livret anthropométrique rappelle que cette politique a été longtemps celle du contrôle et de la méfiance. Mais la question rroms semble avoir été réactivée par la nouvelle configuration des années 2000. Des débats en France se sont saisis sous le gouvernement de François FILLON de la question de la présence des rroms et l'on se souvient qu'en 2010 - 2011 des propos très durs ont pu être tenus par les membres du gouvernement à l'encontre de cette population stigmatisée comme faiseuse de trouble ou source d'insécurité. Un certain nombre d'associations inscrites dans le mouvement né à partir de 2004 autour des enfants scolarisés sans papiers ou autour de la question de la lutte contre des lois sur l'immigration jugée trop sévère se sont appuyés sur cette population pour témoigner des conséquences humaines et sociales, de politique non intégrative. Enfin l'entrée en 2004 dans l'union européenne de deux pays, la Roumanie et la Bulgarie ont amené l'union européenne et les états membres de l'union européenne à construire un certain nombre de critères concernant l'accès de leurs ressortissants à l'espace schengen et ces critères ont été pensés notamment au regard du risque d'une arrivée massive de population rrom là encore jugée comme pouvant poser un certain nombre de troubles à l'ordre public.

La question centrale qui va se poser au travailleur social avec l'apparition de cette nouvelle configuration va être bien entendu celle du comment intervenir, mais poser la question du comment intervenir c'est aussi sans doute poser la question du pourquoi intervenir, pourquoi et à quel titre doit-on intervenir auprès d'une population rrom migrante.

Comment par exemple intervenir en protection de l'enfance alors que bien souvent si placement il doit y avoir des enfants, ils le seront du fait de la précarité des conditions de vie moins que de la fragilité du lien parental. Comment prendre en compte la spécificité culturelle de cette population sans tomber dans le culturalisme ou un travail social au mauvais sens du terme communautaire c'est-à-dire centré uniquement sur l'organisation et la structuration de la communauté sans ouverture sur les institutions externes. Surtout, comment intervenir dans un contexte où l'expérience nous l'a prouvé il y a peu encore, aller à une réunion autour d'un

campement rrom ou une réunion portant sur le traitement de la situation de la famille rrom installée dans une ville de moyenne importance ou de taille importante en France, cela voulait bien souvent dire pour le travailleur social ou l'acteur social être le seul intervenant de politique de solidarité autour de la table et avoir essentiellement des représentants des administrations de police, des administrations de justice ou des administrations ayant une mission de maintien de l'ordre public autour de la table.

Il est donc nécessaire pour aller plus loin de poser la question des répertoires d'intervention, lesquels nous amènent inmanquablement à interroger les normes européennes applicables à l'égard de ces personnes

le choc des deux Europes ?

Parler de la population rrom et du peuple rrom c'est parler d'une de ces nations sans terre dont on a toujours du mal à cerner la frontière ou à localiser à l'échelle de notre continent. La population rrom est présente dans la quasi-totalité des pays de l'Europe occidentale et orientale. Ils ont marqué des cultures majeures en Europe et sont part intégrante des littératures d'Europe de l'est. Ils sont au cœur de débats politiques depuis des années et dans leur diversité ils ont toujours été désignés comme un groupe unitaire et trop souvent livré à la vindicte populaire ou politique. Rappelons-nous qu'à l'instar des israélites répartis dans l'ensemble de l'Europe et qui avaient été les victimes de la folie nazie, les rroms ont également été victimes d'une extermination sur les mêmes motifs raciaux, extermination que la langue rrom désigne sous le nom de Samudaripein. Il aura fallu ce désastre et la prise de conscience progressive d'une identité nationale ou du moins d'une identité partagée pour que le peuple rrom lors d'un congrès de ses représentants associatifs ou locaux en 1971 adopte le principe d'une déclaration d'identité, adopte le terme de rrom, le nom de rrom comme désignation des différents peuples émergeant à cette identité et puisse dans le même temps proposer que soit reconnue son existence, ses droits en tant que minorité mais également un certain nombre d'aspects de sa culture. Le peuple rrom, la question de sa présence si ancienne, c'est peut-être la question de l'Europe.

Les rroms ne sont-ils pas finalement les premiers européens, les premiers à avoir ignoré la frontière, les premiers à s'étonner tel ce monsieur rrom que j'interrogeais un jour lors d'une intervention sur un campement et qui s'étonnait que son cousin ne soit pas traité de la même manière que lui à la préfecture et qui a eu tant de mal à comprendre que lui, ressortissant roumain et son cousin, ressortissant moldave à quelques kilomètres de distance ne pouvait être traité pour des raisons administratives avec les mêmes règles.

Premier des européens, les Rroms sont un défi pour l'Europe, cet espace politique qui depuis le désastre de la seconde guerre prétend se construire autour de valeurs de démocratie parlementaire, de respect des droits de l'homme, de protection des individus et des collectifs, que cette Europe finalement soit mise au défi de pouvoir traduire concrètement autour de cette question rrom les principes qui sont les siens. Il n'est pas étonnant que celles et ceux qui prônent nationalisme et renfermement en Europe centrale et occidentale en aient fait des cibles toutes désignées.

Or, force est de constater que cette question même du peuple rrom met deux niveaux juridiques, deux Europes en tension.

Chacun sait en effet que l'espace politique que constitue l'Europe et ce beau projet qui est né peu de temps après la seconde guerre mondiale d'un espace unifié s'est traduit par deux structures distinctes.

Le conseil de l'Europe tout d'abord qui depuis 1949 et sur une base inter-gouvernementale, travaille autour d'un projet d'union politique fondé sur des principes partagés de respect des droits de l'homme, de démocratie parlementaire et de projets de coopération. L'Union Européenne ensuite, née de la communauté européenne, du charbon et de l'acier, espace politique construit sur l'idée d'un marché partagé et visant à la construction d'une union politique par la mise en commun des intérêts et la mise en commun des risques liés au développement puis à la politique étrangère depuis le traité de Lisbonne. Or ces deux Europes semblent avoir eu une manière assez différente d'aborder la question rom.

D'un côté, le conseil de l'Europe au travers de sa direction de la cohésion sociale développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse et une politique transversale d'appui, de soutien et de promotion des droits, des populations roms. Cela peut s'expliquer par le souci de construire l'espace européen autour de notions de droit et par la présence au sein du conseil de l'ensemble des pays de l'ex bloc de l'est à l'exclusion de la Biélorussie. Dans le même temps, l'union européenne, de par sa mission de structuration du marché interne a plus généralement donné à ses états membres les moyens juridiques de contrôler l'arrivée de la main d'œuvre étrangère sur leur marché intérieur et notamment a été le lieu de la contrainte pour des ressortissants roumains ou bulgares quant à l'accès aux pays d'Europe occidentale.

On voit bien que ces deux Europes, ces deux modèles européens semblent aujourd'hui être mis en tension. D'un côté, une Europe des droits mais inter-gouvernementale, aux moyens de pression relativement faibles, aux moyens de coordination modestes et bien souvent obligée par exemple aux travers de jugements rendus par la cour européenne des droits de l'homme, d'espérer que les états concernés, parties aux jugements, prendront les dispositions en interne nécessaires, de l'autre, l'union européenne, espace politique centré sur le marché, pouvant malgré ses affirmations et malgré sa volonté d'évoluer progressivement vers une structure fédérale, faire bien souvent montre d'une certaine distance avec les questions de respect des droits et faisant primer à la fois les questions de gestion des flux de populations, faisant grand cas des questions de sécurité intérieure, le tout dans une perspective de développement équilibré d'un marché intérieur.

Regarder la question des roms c'est donc dans un premier temps être confronté en tant que travailleur social mais aussi plus largement en tant que citoyen à la question du cadre politique de nos interventions à commencer par le plus large d'entre eux, celui de l'Europe, celui du projet que nous avons pour l'Europe et celui des marges de notre identité tant il est important de rappeler ici que le modèle social est régulièrement revendiqué par tous les partisans de l'Europe dont nous sommes comme étant une caractéristique forte et un marqueur identitaire fort des sociétés européennes appelées à coopérer et à s'unir dans le cadre d'une union. La question des roms, la question de cette population révèle en premier lieu la faiblesse du projet européen et révèle aujourd'hui les fragilités de cette ambition en tant qu'ambition politique et tant qu'ambition solidaire.

Que faire en effet d'une population minoritaire répartie dans plusieurs pays ? Dès lors que l'on pose cette question on voit que nous sommes interpellés par d'autres populations soumises aux mêmes aléas, comme les lapons en Europe du nord, ou d'autres minorités tels que les sorbes. Immédiatement poser la question des roms envoie à la question de la solidarité

et de la sécurité juridique des institutions européennes et des fondements de ce que l'on nommera la citoyenneté européenne. Or la citoyenneté des démocraties européennes s'est construite notamment autour de notions de modèle social et de droits fondamentaux. Cette question nous amène donc à celle des modèles d'intervention mobilisés dans les interventions auprès des familles roms.

La question des répertoires d'intervention

Intervenir auprès des populations roms ne manque pas de nous interroger sur le répertoire dans lequel nous inscrivons aujourd'hui l'action sociale et l'action publique. Nous en voulons pour preuve le fait que l'intervention auprès des populations roms donne lieu à la construction à la fois de modèles tout à fait originaux d'intervention et dans le même temps d'une situation parfois choquante d'excès que l'on ne pourrait que difficilement s'autoriser avec d'autres populations mais qui pourtant régulièrement rencontre des échos dans toute l'action sociale. Comme souvent le sont les populations marginales, les familles Roms sont un espace d'expérimentation du non droit autant que de création de formes inédites d'accès au droit et d'affirmation des droits. Ainsi, observer ce qui se passe sur le front de la population rom, c'est être à la fois confronté à la capacité créative de l'action sociale, sa capacité à inventer des solutions et à construire des possibles et c'est dans le même temps être confronté aux pires outrances et aux pires démons qui peuvent jaillir dès lors qu'il s'agit de s'occuper de populations fragiles ou de personnes faibles. Nous nous proposons d'examiner quelques-uns de ces éléments de répertoires en commençant par les répertoires les plus violents puis en s'arrêtant un instant sur les répertoires les plus positifs et les plus intéressants. Nous avons retenu le vocable de répertoire sombre et de répertoire positif par facilité de langage et conscients de la faiblesse conceptuelle de ces appellations.

Le premier élément du répertoire sombre de l'intervention auprès de la population rom semble immanquablement et immédiatement être celui d'une entrée très fortement naturalisante et très fortement culturaliste de la question sociale. La question rom parce que son mode de vie, parce que sa manière de vivre au sein de nos sociétés semble en telle rupture avec les usages, avec les pratiques courantes, avec les institutions courantes, ne manque pas de venir caresser en nous cette idée selon laquelle certaines populations pour des raisons culturelles ou pour des raisons anthropologiques ne seraient pas ou difficilement assimilables dans le droit commun. Cette idée se nourrit sur un terreau ancien, régulièrement réinvesti par un certain nombre d'acteur du champ politique mais elle s'appuie aussi sur un certain nombre de malentendus dont nous allons tenter ici d'explorer quelques ressorts.

Le premier malentendu généralement utilisé parfois de très bonne foi par des personnes confrontées à cette population rom renvoie à leur mode de vie perçu comme immanquablement nomade et donc très difficilement compatible avec un mode de vie urbain ou avec le respect de notions tel que l'espace public, la propriété ou la nécessité de payer pour des biens fondamentaux tels que l'eau, l'électricité ou le gaz. Immédiatement cette idée semble frappée du bon sens. une population nomade peut en effet être considérée soit comme instable dans une vision critique ou méfiante mais pourrait aussi dans une vision très généreuse être envisagée sous l'angle du libre choix du mode de vie et appeler que la question fondamentale reste quand même celle de pouvoir s'installer et vivre selon des modalités que nous aurions choisies, qu'importe après tout que cela soit en caravane ou dans un appartement. Cette analyse naît en réalité d'une erreur assez forte, erreur qui tant a projeté le mode de vie de la communauté que nous connaissons le mieux, celle des gens du voyage, sur l'ensemble des populations roms présentes actuellement sur le territoire français.

En effet les populations rroms venues d'Europe de l'est sont pour la plupart des populations sédentarisées. Elles ont été sédentarisées selon les pays dès le 19^{ème} siècle, parfois de force sur l'ère communiste et si leur mode de vie a souvent été précaire et dans de nombreux pays construit autour de logique parfois de ghetto en périphérie des villes, il ne s'agit pas à proprement parler pour les rroms migrants d'une population nomade. Le mode de vie nomade est essentiellement parmi les populations rroms un mode de vie conservé par les gens du voyage français, la population des voyageurs qui continuent dans les îles anglo-normandes à entretenir un mode de vie nomade et quelques populations du sud de l'Europe. Si aux périphéries des villes françaises ou des grandes villes européennes naissent des bidons villes parfois constituées de caravanes, ils naissent de la précarité, de l'absence d'intégration, du refoulement dont sont victimes ces populations mais à aucun moment ces populations ne sont en situation de nomadisme choisi et sont donc tout à fait capables de vivre dans une situation d'hébergement ce qu'elles réclament parfois très fortement.

Dans le même état d'esprit, il est courant d'entendre que la population rrom serait une population naturellement rétive aux institutions. Là encore il faut relire la manière dont le conseil de l'Europe fait état de la manière dont les institutions de certains pays d'Europe orientale, pays parfois membres de l'union européenne, traitent les populations rroms. L'engagement de M Hammarsberg, commissaire du Conseil aux droits de l'Homme, a été déterminant dans la mise à jour de ces réalités. Ses rapports au conseil font état d'accouchement de femmes rroms dans les salles d'attentes des hôpitaux par refus d'accès à la salle d'accouchement, de refus de scolarisation des enfants rroms ou de brimades régulières. Ils illustrent cette discrimination quasi généralisée à l'embauche qui ne manque pas de construire pour les populations qui en sont victimes un rapport de méfiance et un rapport de distance aux institutions. Ajoutons à cela la présence parfois sur deux ou trois générations en France dans des situations de grande précarité et l'on comprend aisément que ce que l'on prêtait à des motifs culturels trouve avant tout son explication dans des conditions sociales et dans la construction de situation de domination, de situation d'exclusion également. On retrouve là encore les échos largement utilisés, largement instrumentalisés du choc des cultures, de l'image des populations inassimilables, de la définition de la frontière comme définition de l'étranger et du non intégrable.

La seconde idée que nous souhaiterions développer ici autour de la question du répertoire sombre de l'intervention constitue l'entrée sécuritaire dont nous proposerons ici l'idée selon laquelle le sécuritaire est devenu un registre central et reconnu de l'action publique. Nous ne referons pas ici la généalogie des politiques sécuritaires que d'autres ont réalisé avec sans doute plus de pertinence et de précision que nous ne saurions le faire mais nous rappellerons simplement que la construction de l'action publique autour de motifs sécuritaires qui intègre souvent la place du migrant ou du différent (pensons à la diabolisation du musulman qui a été réalisée récemment en France pendant les élections présidentielles) en constitue une illustration tout à fait saisissante. Poser la question de la population rrom comme étant une population posant des problèmes de sécurité pose à nos yeux plusieurs problèmes.

C'est tout d'abord réduire une problématique sociale, en d'autres termes une problématique d'intégration et de similitude, à une problématique de différence. C'est poser la question de la séparation avant de poser celle de l'union et de la cohérence. On voit bien que parler d'un campement rrom, d'un bidon ville en proximité d'une ville de taille moyenne ou importante c'est peut-être parler de sentiment d'insécurité, c'est sans doute souvent parler de menu larcin ou d'une économie parallèle nécessaire à la survie, mais c'est aussi parler de santé publique, c'est aussi parler de protection de l'enfance, c'est aussi parler de sécurité environnementale et

de sécurité des installations, bref c'est parler de bien d'autres choses que de simplement la question de la sécurité des biens et des personnes. Entrer par le seul registre sécuritaire c'est exclure de la politique et de l'espace du commun un problème social. Deuxièmement c'est réduire la question de la sécurité à une question de groupe social ; la loi l'oppsi, les lois sur la prévention de la délinquance, nous avaient déjà habitués à ce type de démarche consistant à transformer une population donnée en une population marquée du fer rouge de la menace et dans laquelle le jeune de banlieue, le musulman, l'immigré constituait par essence et non pas par acte mais par nature un faiseur de trouble. On voit qu'une fois de plus cette analyse s'applique à une population minoritaire ayant peu de capacité à se mobiliser, ayant peu de capacité à faire entendre sa voix dans les instances et étant surtout extrêmement fragile en ce qui concerne les relais dont elles peuvent bénéficier dans le champ politique.

Troisième idée qui nous semble intéressante à noter dans le répertoire d'intervention sombre et ce sera là la dernière que nous développerons, il s'agit d'une vision tout à fait fantasmée de ce que peut être la situation familiale et le renvoi à l'image bestiale de la meute ou de l'animalité qui trop souvent semble en écho avec ces représentations faussées. La famille rom serait en effet une famille inachevée aux mœurs décallées, peu protectrice des enfants et des femmes. On n'arrête pas lorsque l'on travaille auprès des populations roms d'être confronté à des discours ou à des représentations selon lesquelles la structure familiale rom serait une structure familiale par essence incestueuse où les enfants seraient vendus, où les enfants seraient une main d'œuvre immédiatement soumise au travail et au bon vouloir des pères, ceci étant en toute négation de la place des femmes dans cette société qui est tout à fait particulière. La question revient souvent ainsi que la forme familiale de la population rom serait en distance importante avec les standards habituellement admis dans les sociétés occidentales.

Il y a là une représentation tout à fait fantasmée qui mérite d'être nuancée ; tout d'abord en constatant que dans les familles roms et dans la civilisation rom, les règles fondamentales de l'enchaînement des générations, de la prohibition de l'inceste ou de la protection des enfants sont des valeurs tout à fait présentes et tout à fait fortes. Ensuite que, à l'instar de toute situation de précarité, les enfants peuvent être soumis à parfois des sollicitations qui là encore ne tiennent pas à la culture mais plus à la situation de pauvreté liée à la participation à fournir des subsides à la famille et enfin pour des raisons culturelles mais que l'on retrouverait également dans d'autres situations de façon équivalente, on constate que la nuptialité peut être parfois assez jeune, les femmes ou les hommes pouvant se marier autour de 15 ou 16 ans. Evidemment la précarité et l'éloignement des institutions engendrent un renforcement des processus de domination que rien ne peut légitimer à l'encontre des femmes ou des enfants. Mais force est de constater là encore que ces éléments ne doivent pas nous amener à penser que la population rom aurait un mode de vie ou une structure familiale à ce point distante des canons ou des règles généralement appliquées, qu'elle appliquerait une incapacité à travailler sur les fondamentaux, la parentalité, la protection de l'enfance ou qu'elle empêcherait de travailler à l'intégration des enfants à l'école, voire encore à la capacité à intégrer des familles dans un mode de vie plus classique.

Les répertoires de l'action sociale auprès des familles roms comportent aussi derrière cette révélation de tendances profondément brutales, des capacités créatrices que nous esquisserons autour de trois exemples

Le premier axe de créativité que nous relèverons et cette capacité des travailleurs sociaux qui interviennent auprès des familles roms a réinventé leur rôle autour de cette notion d'Alinsky

appelait l'organisation. Bien sûr organiser, nous connaissons tous la critique centrale faite au modèle d'Alinsky, ça n'est pas donner un projet politique, organiser ça n'est pas forcément donner un contenu à l'action mais l'on voit de nombreux travailleurs sociaux participer localement à la mobilisation, à l'explication, à la traduction des enjeux pour ces bidons villes, pour ces campements et de permettre aux personnes qui y vivent de construire un discours revendicatif, de comprendre les enjeux des institutions, bref de construire peu à peu une manière de faire avec les institutions pour organiser leur demande et s'intégrer peu à peu. Il y a dans cette capacité à associer de façon très forte et très politique - et cela tient à la situation marginale hors dispositif de ces populations- une force créatrice tout à fait inattendue et il nous semble que cette force créatrice mérite d'être analysée, regardée et saluée. Elle porte en elle non seulement une capacité de transformation mais aussi une force de réhumanisation des personnes accompagnées

Le second axe que l'on va retrouver très fortement dans ces répertoires créatifs est la capacité qu'ont de nombreux travailleurs sociaux dans l'intervention auprès de cette population à faire le lien entre des institutions et à investir ce mot si galvaudé de partenariat. Le partenariat en effet, ce n'est pas simplement accumuler, superposer des institutions les unes avec les autres, c'est dégager une analyse partagée, c'est à partir de cette analyse partagée construire un projet partagé et c'est de coordonner de façon efficace et collective. Cela repose aussi bien sur les institutions que sur les individus qui font vivre ce partenariat. De nombreux exemples de travailleurs sociaux mettant en œuvre un travail de préparation avec l'école, avec les services de soins, faisant travailler ensemble les institutions d'un territoire, viennent prouver que la force du partenariat peut être aussi la force de créer du sens et du relais, là où aucune directive descendante ne semble mobilisable. Dans le même état d'esprit, de nombreuses situations ont vu les travailleurs sociaux devoir s'allier avec des organismes en marge de l'action sociale traditionnelle, les comités rrom Europe, les réseaux éducation sans frontière, parfois le mouvement social local, bref, retrouver quelque chose d'un travail social qui dépasse le cadre du dispositif et qui s'inscrit dans le social au travail, dans la construction collective de processus de transformation. Autour des concepts de traduction de médiation ou de coordination, ce registre peut être pensé et généralisé.

Enfin et ce sera là le troisième et dernier élément que nous citerons, le travail auprès de population rrom amène bien souvent à décloisonner les catégories traditionnelles d'intervention. Là où l'intervention près d'une population proche des institutions prend souvent la forme d'un accueil et d'un traitement de la demande, l'entrée dans un campement rrom au jour du voyage nécessite de se réapproprier des méthodes inspirées de référentiels moins. Nous pouvons penser à ces expériences du non mandat, qu'avait été par exemple la prévention spécialisée dans l'esprit de 1972, d'outils tel que le principe de la réduction des risques et du bas seuil pour construire progressivement à partir de propositions négociées, à partir parfois de reculades, parfois en marge des références les plus communément admises des projets d'accompagnement et d'intervention.

Ainsi, organiser le travail auprès de la population rrom peut être vivifiant pour le travail social et il peut bien souvent donner lieu à une créativité tout à fait inattendue. cela peut aussi vouloir dire faire faire l'expérience collective à des habitants, des partenaires et des travailleurs sociaux qu'une autre manière de construire les solidarités reste possible et peut être même reste souhaitable.

Une conclusion en forme d'invitation

VACLAV HAVEL, le président de la République Tchèque avait l'usage de dire que la manière dont on traitait les populations roms constituait un test pour les civilisations et les sociétés européennes, qu'elles en étaient l'indicateur, le marqueur quant à leur capacité à vivre les principes qu'elles affichaient, à être solidaires, à être tout simplement humaines. La présence depuis une vingtaine d'années et plus fortement depuis maintenant 10 ans de population romm migrantes sur le territoire national français est un défi de ce type pour notre société. L'arrivée de cette population en nombre pourtant si restreint peut nous l'avons vu, déchaîner les passions, les passions les plus sombres et les plus détestables. Elle peut aussi raviver le désir d'engagement et créer les situations permettant de mobiliser le meilleur des ressources de l'action sociale, de créativité, de co-construction, d'inventivité. Nous faisons le pari que la présence de la population romm en Europe occidentale, cette question romm qui semble traverser les débats européens, peut être une chance. En disant cela nous ne voulons ni mythifier ce peuple ni en faire un peuple "élu" ni en faire une cause indiscutable ou interdite au débat. Nous voulons simplement rappeler que l'existence de fragilité, l'existence de mode de vie différent, l'existence de la diversité et du pluriel dans nos sociétés reste fondamentalement ce qui nous permet de penser l'unité et le commun. Nous n'avons pas besoin d'unicité, nous n'avons pas besoin de cette fausse "diversité" qui est trop souvent le degré zéro du pluriel, nous avons besoin du pluriel plein et entier c'est-à-dire la capacité à penser le commun et le conjugué à partir de l'unité et du sujet. Voilà peut-être le défi que la présence de population romm en France pose au travail social et à l'action publique, voilà le défi qui nous semble indispensable à relever aujourd'hui

Conseil de l'Europe Roma Children in Europe Rapport 2006

Green European Foundation / Visio, Roma and Traveller Inclusion in Europe 2011

Goossens Philippe Les Roms : Dignité et accueil L'harmattan Paris 2011

Liegeois Jean Pierre L'accès au droit des populations tsiganes en France EHESP Rennes 2007

Liegeois Jean Pierre Roms et tsiganes La découverte Paris 2009

Liegeois Jean Pierre Roma in Europe Conseil de l'Europe rapport 2008

Piasere Leonardo Roms une histoire européenne Bayard Paris 2011

Robert Christophe Eternels étrangers de l'intérieur DDB, Paris 2007

ROMEUROPE Rapports annuels

Steward Michael & Williams Patrick Tsiganes en Europe éditions MSH Paris 2011